

A t-on le droit de renvoyer l'audience de la cour d'Appel?

Par **tvby**, le **08/10/2008** à **23:40**

Bonsoir,

Est-ce-qu'une audience en cours d'appel peut-être renvoyée comme en 1ère instance (3 ou 4 fois)?

Parce que mon audience en appel aura lieu le 16 octobre (soit dans 1 semaine!) mais comme d'hab, pas de nouvelle du côté de mon avocat et ni celle de mon ex-employeur???!!!

En bref, j'ai gagné en 1ère instance au CPH au mois de mars de cette année et j'attends avec impatience ce 16 octobre mais, je n'ai toujours pas reçu les conclusions adverses répliquantes à la décision du CPH en 1ère instance....

Par conséquent, je suppose que mon avocat ne pouvait pas répondre par rapport aux écrits de la partie adverse car il ne les a toujours pas reçu à de jour???

Avez-vous déjà eu une situation similaire?

Sinon, 2 autres petites questions:

" Dois-je impérativement assister à l'audience en appel? Car j'ai entendu dire, que la non présence du jour "J" influencerait pas mal (en ma défaveur donc je perdrais) à la décision finale de la Cour d'Appel même si j'avais tout de même gagné en 1ère instance, non? est-ce-vrai?

Le problème est que : ne sachant pas si l'audience du 16 octobre prochain serait maintenue, je ne sais pas s'il faudra que je pose des RTT ou une journée de congé pour ce jour là car le lieu de la cours d'appel n'est quand même pas la porte d'à côté.(il faut s'y prendre à l'avance)

Est ce que les magistrats composant la cour d'appel seront réélus en même temps que le CPH en décembre? Si c'était le cas, doivent-ils impérativement juger mon affaire en appel avant leur fin de mandat?

Merci encore.

Par **Camille**, le **09/10/2008** à **09:13**

Bonjour,

[quote="tvby":2kzevigf]

mais comme d'hab, pas de nouvelle du côté de mon avocat

Par conséquent, je suppose que mon avocat ne pouvait pas répondre par rapport aux écrits de la partie adverse car il ne les a toujours pas reçus à ce jour???

Avez-vous déjà eu une situation similaire?

[/quote:2kzevigf]

Oui, oui... et que fait-on quand on n'a pas de nouvelles de son avocat ? On décroche le téléphone et on l'appelle et on dit "Bonjour mon cher maître, alors où en est mon affaire ? Quand puis-je venir vous voir pour faire le point ?"

[quote="tvby":2kzevigf]

mais, je n'ai toujours pas reçu les conclusions adverses répliquantes à la décision du CPH en 1ère instance....

Est ce que les magistrats composant la cour d'appel seront réélus en même temps que le CPH en décembre? Si c'était le cas, doivent-ils impérativement juger mon affaire en appel avant leur fin de mandat?

[/quote:2kzevigf]

Et vous en profiterez pour vous faire expliquer comment fonctionne une cour d'appel et un dossier devant cette juridiction.

Conseil façon Camille : ne jamais laisser un avocat se "dépatouiller" tout seul. Un dossier en justice, ça se "travaille" à deux.

Lui connaît le droit mieux que vous.

Vous connaissez mieux votre situation que lui.

Par **tvby**, le **09/10/2008** à **12:47**

[b:12nec6f0]Camille a écrit[/b:12nec6f0]:

[quote:12nec6f0]Oui, oui... et que fait-on quand on n'a pas de nouvelles de son avocat ? On décroche le téléphone et on l'appelle et on dit "Bonjour mon cher maître, alors où en est mon affaire ? Quand puis-je venir vous voir pour faire le point ?"[/quote:12nec6f0]

Et ben, je pense que votre avocat fait ou faisait parti des perles rare qui répondent à ses clients quand on lui demande!!

Car combien de fois ai-je appelé à son cabinet et sa secrétaire me disait: "il n'est pas là." ou "il est en rendez-vous" ou "il a une audience" ou "je lui transmettrai votre message" et derrière toujours pas de nouvelles.....

Que ce soit au téléphone ou par e-mail.....c'est le désert!!

Alors, la théorie de dire il est simple de "décrocher le téléphone et" pour moi et d'ailleurs pour beaucoup de gens, ça ne marchera jamais car il sortent presque tous de la même école. Heureusement qu'ils ne sont pas tous comme ça mais ils sont très peu à vous tenir de l'évolution de votre dossier.

Merci comme même du conseil.

Par **Kem**, le **09/10/2008** à **16:36**

Marrant, j'ai jamais vu / entendu / lu ce type de cas avant toi ...

C'est peut être dans l'autre sens : le tien ne répond pas.

Par **Camille**, le **10/10/2008** à **10:12**

Bonjour,
Simple...

[quote="tvby":2a710goi]
sa secrétaire me disait: " il est en rendez-vous"
[/quote:2a710goi]

"Ben ça tombe bien, je téléphone justement pour prendre rendez-vous. Quel jour, quelle heure ?"

[quote="tvby":2a710goi]
Alors, la théorie de dire il est simple de "décrocher le téléphone et" pour moi et d'ailleurs pour beaucoup de gens, ça ne marchera jamais car il sorte presque tous de la même école. Heureusement qu'ils ne sont pas tous comme ça[/quote:2a710goi]
A 30 ans, vous avez déjà une telle expérience des avocats ?
Faut en changer dans ce cas (d'avocat).
S'il n'y a jamais moyen de le joindre, à quoi sert d'avoir un avocat ?

[quote="tvby":2a710goi]
mais ils sont très peu [u:2a710goi]à vous tenir de[/u:2a710goi] l'évolution de votre dossier.
[/quote:2a710goi]
On peut presque dire "aucun". Savez-vous combien de dossiers ils ont à gérer en même temps ? Donc, moi, je n'attends pas qu'il me rappelle spontanément.

[quote="tvby":2a710goi]
Merci comme même du conseil.[/quote:2a710goi]
:roll:

Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **10/10/2008** à **10:19**

[quote="Camille":2xhw8nu5]
On peut presque dire "aucun". Savez-vous combien de dossiers ils ont à gérer en même temps ? Donc, moi, je n'attends pas qu'il me rappelle spontanément.
[/quote:2xhw8nu5]

Ne l'écoutez pas, lui, son avocat, c'est lui-même, ou l'un de ses associés...

:P :arrow:

Image not found (tag type unknown)